



CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 16 FEVRIER 2023

Point n°4 : Désignation d'un nouveau membre suppléant au sein de la Commission d'Appel d'offres du CCAS.

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de février à quatorze heures trente.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny sur Marne, légalement convoqué le 9 février 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS
Madame Geneviève CARPE
Madame Mylène BENOLIEL
Madame Sophie AMAR
Madame Josiane ALIX
Madame Marie-Hélène FORHAN
Madame Asma ASHRAF
Monsieur Jean-Pierre MEUNIER

Excusé(e)s :

Madame Sabrina ABCHICHE
Monsieur Gheorghe NUNU
Madame Nicole LEANDRI

Absent(e)s :

Monsieur Mamadou SY

Convoqué le 9 février 2023

20 FEV. 2023

Délibération N°2023-10

OBJET : Désignation d'un nouveau membre suppléant pour la commission d'appel d'offres du CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22, L.1411-5 et L.1414-2,

Vu le Code de l'action sociale et des familles;

Vu le Code de la commande publique, notamment son articles R2162-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020-029 du 4 juillet 2020 portant élection du maire de la Commune de Champigny-sur-Marne Monsieur Laurent JEANNE ;

Considérant le renouvellement du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale intervenu le 17 septembre 2020;

Vu la délibération n°2 du 5 novembre 2020 intitulée « Désignation de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale pour siéger à la commission d'appel d'offres »;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2022-174 du 16 novembre 2022 portant désignation de Madame Mylène BENOLIEL, conseillère municipale, pour siéger au dit conseil d'administration du CCAS;

DELIBERE

ARTICLE 1er : la délibération N°2022-49 en date du 24 novembre 2022 intitulée « Désignation d'un membre suppléant au sein de la Commission d'Appel d'Offres du CCAS en remplacement de Mme Morgado » est abrogée ;

ARTICLE 2 : est élue en qualité de membre suppléant pour représenter à titre permanent le conseil d'administration au sein de la commission d'appel d'offres du Centre Communal d'Action Sociale : Madame Mylène BENOLIEL ;

ARTICLE 3 : Précise que la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres désignée à l'article précédent sera, sauf renouvellement intégral auquel il conviendrait de procéder, permanente pour toute la durée du mandat du présent conseil d'administration.

Le Maire,
Président du Centre Communal d'Action Sociale


Laurent JEANNE

Adopté à l'unanimité